



Conseil national de l'information statistique

AVIS DU CNIS SUR LES DEMANDES D'ACCÈS À DES DONNÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE

Suite à la consultation télématique organisée du 18 mars au 31 mars 2020 dans le cadre de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2020 annulée en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid 19, portant sur la demande suivante :

Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 modifiée

Formulée par le Service des données et études statistiques (SDES), ministère de la Transition écologique et solidaire,

Auprès de CMA France, établissement public national fédérateur du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA),

Concernant les données relatives aux examens d'accès aux professions du transport public particulier de personnes (T3P), telles que décrites dans le point 3 de la demande en annexe.

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

**Le président de la commission
Lionel Fontagné**

ANNEXE

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin 1951 modifiée à des données issues des fichiers relatifs aux examens d'accès aux professions du transport public particulier de personnes (T3P) organisés par les chambres des métiers et de l'artisanat (CMA)

1. Service demandeur

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Service des données et études statistiques (SDES) – SSM Écologie

2. Organisme détenteur des données demandées

CMA France, établissement public national fédérateur du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA)

3. Nature des données demandées

Informations individuelles sur les candidats aux sessions d'examens du transport public particulier de personnes (T3P) et les différentes variables de gestion associées au traitement des candidatures à ces examens (cf. *Annexe*).

Dans le cadre de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, la transmission au SDES, service statistique des ministères en charge du logement, des transports, de l'énergie, de l'environnement, du climat et du développement durable, des données déclarées, est à des fins d'exploitation statistique uniquement.

Une convention sera signée avec CMA France.

Un dossier d'analyse de la Conformité relative à la protection des données à caractère personnel sera établi.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Au titre de l'article 1 du décret n°2017-236 du 24 février 2017, le SDES est en charge de l'Observatoire national du transport public particulier de personnes (ONT3P), secteur qui regroupe notamment les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (VTC) ainsi que les véhicules motorisés à deux ou trois roues (VMDTR – moto-taxis). Cet Observatoire produit chaque année un rapport qui synthétise les différentes sources d'informations disponibles sur le T3P et couvre de nombreuses thématiques : véhicules, conducteurs, entreprises, examen d'accès aux professions du secteur, etc.

Le SDES est mandaté par la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) au titre de cet Observatoire afin de produire des indicateurs statistiques sur les taux de réussite aux examens du T3P ainsi que les durées moyennes observées entre l'inscription d'un candidat, sa réussite aux examens et la délivrance de sa carte professionnelle.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Afin de produire les indicateurs mentionnés *supra*, des données agrégées par session d'admissibilité et d'admission ne peuvent suffire dans la mesure où un même candidat peut se présenter plusieurs fois à une même session. Il s'agira donc de mettre en œuvre des méthodes statistiques de suivi de cohorte. Ces méthodes nécessitent d'avoir recours à des données individuelles. En outre, le rapprochement entre les données relatives aux lauréats des examens professionnels et celles relatives aux cartes professionnelles délivrées par IN Groupe (Imprimerie Nationale), objet d'une demande précédente au Cnis¹, nécessitera le recours à des données nominatives.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Le SDES produit annuellement un rapport sur le secteur du T3P qui est présenté au Comité national du T3P. Des données agrégées sur les résultats des examens professionnels sont déjà collectées par le SDES auprès de CMA France et ont fait l'objet d'une diffusion dans le rapport 2019 de l'ONT3P².

7. Périodicité de la transmission

Les données seront fournies dans un premier temps pour les années 2016 et 2017, puis de manière régulière chaque année.

8. Diffusion des résultats

Les résultats seront diffusés au moyen de publications accessibles en ligne (collection Datalab – « *Les taxis et VTC en 20xx-20yy – Rapport de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes* »). Dans ces publications, les résultats sont présentés uniquement sous la forme de statistiques agrégées.

Le service producteur cédant a été informé en amont de la demande.

¹ Commission environnement et développement durable, 3 avril 2019 : https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2019/02/DC_2019_1e-r%C3%A9union_Com-EDD_CR-VDef.pdf

² <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-taxis-et-vtc-en-2017-2018-rapport-de-l-observatoire-national-des-transports-publics-particuliers?rubrique=60&dossier=1346>

ANNEXE : DESCRIPTION DES VARIABLES

Ensemble des variables caractérisant l'état-civil détaillé du candidat : <ul style="list-style-type: none">- nom- prénom- genre- adresse- date et lieu de naissance- numéro de dossier complet- numéro et date du permis de conduire
Ensemble des variables de gestion relatives au suivi du dossier de candidature : <ul style="list-style-type: none">- dates d'inscription- lieu d'inscription- dates des sessions d'examen- date de validation du dossier- date d'invalidation du dossier
Ensemble des variables de gestion relatives à la participation du candidat aux diverses sessions : <ul style="list-style-type: none">- réussite/échec aux épreuves- date des épreuves- notes aux épreuves
Ensemble des variables de gestion associées à la délivrance de la carte professionnelle par IN Groupe